

© International Baccalaureate Organization 2022

All rights reserved. No part of this product may be reproduced in any form or by any electronic or mechanical means, including information storage and retrieval systems, without the prior written permission from the IB. Additionally, the license tied with this product prohibits use of any selected files or extracts from this product. Use by third parties, including but not limited to publishers, private teachers, tutoring or study services, preparatory schools, vendors operating curriculum mapping services or teacher resource digital platforms and app developers, whether fee-covered or not, is prohibited and is a criminal offense.

More information on how to request written permission in the form of a license can be obtained from <https://ibo.org/become-an-ib-school/ib-publishing/licensing/applying-for-a-license/>.

© Organisation du Baccalauréat International 2022

Tous droits réservés. Aucune partie de ce produit ne peut être reproduite sous quelque forme ni par quelque moyen que ce soit, électronique ou mécanique, y compris des systèmes de stockage et de récupération d'informations, sans l'autorisation écrite préalable de l'IB. De plus, la licence associée à ce produit interdit toute utilisation de tout fichier ou extrait sélectionné dans ce produit. L'utilisation par des tiers, y compris, sans toutefois s'y limiter, des éditeurs, des professeurs particuliers, des services de tutorat ou d'aide aux études, des établissements de préparation à l'enseignement supérieur, des fournisseurs de services de planification des programmes d'études, des gestionnaires de plateformes pédagogiques en ligne, et des développeurs d'applications, moyennant paiement ou non, est interdite et constitue une infraction pénale.

Pour plus d'informations sur la procédure à suivre pour obtenir une autorisation écrite sous la forme d'une licence, rendez-vous à l'adresse <https://ibo.org/become-an-ib-school/ib-publishing/licensing/applying-for-a-license/>.

© Organización del Bachillerato Internacional, 2022

Todos los derechos reservados. No se podrá reproducir ninguna parte de este producto de ninguna forma ni por ningún medio electrónico o mecánico, incluidos los sistemas de almacenamiento y recuperación de información, sin la previa autorización por escrito del IB. Además, la licencia vinculada a este producto prohíbe el uso de todo archivo o fragmento seleccionado de este producto. El uso por parte de terceros —lo que incluye, a título enunciativo, editoriales, profesores particulares, servicios de apoyo académico o ayuda para el estudio, colegios preparatorios, desarrolladores de aplicaciones y entidades que presten servicios de planificación curricular u ofrezcan recursos para docentes mediante plataformas digitales—, ya sea incluido en tasas o no, está prohibido y constituye un delito.

En este enlace encontrará más información sobre cómo solicitar una autorización por escrito en forma de licencia: <https://ibo.org/become-an-ib-school/ib-publishing/licensing/applying-for-a-license/>.

**French B – Standard level – Paper 2 – Reading comprehension**  
**Français B – Niveau moyen – Épreuve 2 – Compréhension écrite**  
**Francés B – Nivel Medio – Prueba 2 – Comprensión de lectura**

Tuesday 25 October 2022 (afternoon)

Mardi 25 octobre 2022 (après-midi)

Martes 25 de octubre de 2022 (tarde)

1 h

---

**Text booklet – Instructions to candidates**

- Do not open this booklet until instructed to do so.
- This booklet accompanies paper 2 reading comprehension.

**Livret de textes – Instructions destinées aux candidats**

- N'ouvrez pas ce livret avant d'y être autorisé(e).
- Ce livret accompagne la partie de l'épreuve 2 portant sur la compréhension écrite.

**Cuadernillo de textos – Instrucciones para los alumnos**

- No abra este cuadernillo hasta que se lo autoricen.
- Este cuadernillo acompaña a la parte de comprensión de lectura de la prueba 2.

Texte A

## La journée internationale des droits des femmes en Belgique



- 1** 6300 personnes ont participé à une marche depuis la gare centrale à Bruxelles, pour marquer la journée internationale des droits des femmes. Cet événement n'est pas nouveau. On le célèbre chaque année le 8 mars pour rappeler que, malgré les lois qui existent aujourd'hui, les hommes et les femmes ne sont pas encore tous égaux en droits et pour continuer le combat pour améliorer la situation.
- 2** Les exemples d'inégalités sont nombreux. Chez nous, en Belgique, les hommes et les femmes sont supposés avoir les mêmes droits. Mais en réalité, les femmes sont en général moins bien payées que les hommes et ont moins souvent accès aux postes à responsabilités.
- 3 Pourquoi ces inégalités ?**

Pendant longtemps, on a considéré que c'était l'homme qui devait gagner de l'argent. Les femmes devaient s'occuper de leurs enfants et du foyer. Ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale qu'elles ont commencé à être employées. À cette époque, comme on pensait que les femmes étaient moins bonnes que les hommes, elles ont décidé de se battre pour leurs droits.
- 4 Pourquoi le 8 mars ?**

C'est Clara Zetkin, une militante politique allemande, qui a eu l'idée de cette journée. Durant la conférence internationale des femmes socialistes à Copenhague, en 1910, elle a demandé la création d'une journée internationale dédiée aux droits des femmes. Les 17 pays présents ont adopté l'idée. C'est ainsi qu'est née cette tradition qui a été célébrée pour la première fois en 1911, en Autriche, au Danemark, en Allemagne et en Suisse. Le centenaire a été célébré en 2011.
- 5** Il faut aussi ajouter qu'en 1917, à Saint-Pétersbourg, des ouvrières russes ont choisi le 8 mars pour faire grève pour obtenir du pain et la paix. Comme beaucoup d'hommes étaient partis à la guerre, le pays avait besoin des femmes pour continuer à fonctionner et le gouvernement les a écoutées. Il leur a aussi accordé le droit de vote. En Belgique, ce n'est qu'en 1948 que l'ensemble des femmes ont obtenu le droit de vote.

Texte B

## Le « plogging », la nouvelle tendance qui combine sport et environnement



Un corps sain, dans un environnement sain... C'est la promesse du « plogging ». Venue de Suède, cette nouvelle pratique, très à la mode en France, consiste à intégrer activités sportives et protection de la nature, c'est-à-dire que les coureurs ramassent des déchets pendant qu'ils courent. Littéralement, le mot « plogging » est issu de la contraction du terme « jogging » et du verbe « plocka upp » qui signifie ramasser en suédois.

C'est donc très simple : il suffit de partir courir avec un sac-poubelle puis de ramasser les papiers, emballages plastiques et autres déchets sur le sol. Un défi supplémentaire pour les sportifs qui enchaînent ainsi les squats, les accélérations et changements de rythme pour plus d'efficacité ! Mais il s'agit surtout d'un moyen simple et ludique de préserver l'environnement.

Des applications téléchargeables permettent d'exercer plus facilement cette activité. En France, l'application Run Eco Team aide les coureurs à s'organiser et s'encourager à nettoyer les chemins. Créée en janvier 2016 par Nicolas Lemonnier, un ostéopathe, cette application aide à courir tout en préservant la planète. De plus, un groupe Facebook qui encourage les joggeurs à poster les photos des déchets récoltés lors de leur course à pied, a rapidement été repéré par le patron de Facebook qui a posté le commentaire suivant sur sa propre page : « C'est l'une de mes histoires préférées de l'année ». Un moyen d'augmenter le nombre d'adhérents à ce groupe et d'inciter Nicolas Lemonnier à lancer une autre application et un compteur mondial de déchets.

Par ailleurs, ceux qui participent à un événement créé sur Facebook gagnent un tee-shirt et un sac réutilisable, et les mairies sont contactées afin de mieux recycler les déchets collectés par les joggeurs.

L'initiative commence à porter ses fruits. L'application compte 50 000 membres dans le monde entier et ce nombre augmente rapidement. Chaque semaine, l'application, gérée uniquement par des bénévoles, permet de collecter autour de 20 tonnes de déchets. Au total, ce sont près de 1700 kilomètres qui ont été nettoyés, calcule l'application.

Alors que les déchets situés dans l'océan Pacifique augmentent, de telles initiatives contribuent à diminuer cet entassement d'ordures qui est fatal aux poissons, tortues et mammifères marins.

Texte C

## Les bienfaits de la nature sur votre état de santé



- 1** Quand les jours raccourcissent et se rafraîchissent, il est tentant de passer son temps libre sur un canapé devant un écran. Or, c'est l'occasion parfaite pour aller se promener dans un espace vert (comme une forêt, un champ ou un parc urbain). Être dans la nature est bon pour votre santé et votre bien-être.
- 2** Pour la plupart d'entre nous, passer du temps à l'extérieur implique de l'activité physique. Selon une étude menée dans huit pays, les gens qui vivaient à proximité d'un parc étaient plus actifs. De plus, l'accès à des espaces verts est associé à une diminution de l'obésité et des risques d'autres maladies, voire à un état d'esprit positif. Les bienfaits de la nature ne sont pas forcément liés à l'activité physique. Au Japon, la « baignade en forêt » est pratiquée depuis des décennies. Or, cette activité n'est pas exigeante physiquement puisque ses pratiquants « se baignent » tout simplement en forêt. Passer un séjour de trois jours en forêt plutôt qu'en ville stimule la production de cellules anticancéreuses.
- 3** Nous n'avons, cependant, pas tous le temps de passer trois jours en forêt ; la bonne nouvelle, c'est que cela n'est pas indispensable. En effet, il suffit de deux heures par semaine passées dans un parc, un champ ou une forêt pour améliorer son état de santé et son bien-être.
- 4** Le fait d'être dans la nature a un effet relaxant qui peut diminuer le stress et les risques de dépression et d'anxiété, mais aussi améliorer les capacités d'apprentissage. Cette réduction du niveau de stress expliquerait, en partie, pourquoi les personnes ayant plus d'espaces verts dans leur quartier que les autres donnent naissance à des bébés en meilleure santé. De tels quartiers ont également tendance à avoir une meilleure cohésion communautaire et un taux de criminalité réduit.
- 5** La nature nous est bénéfique pour une tonne de raisons. D'abord, les arbres sont connus pour émettre des composés appelés « phytoncides », qui auraient des effets bénéfiques sur notre santé. De plus, les niveaux de cortisol (l'hormone du stress) diminuent après une période d'à peine vingt minutes dans un parc urbain. La pollution atmosphérique, qui est associée à des effets néfastes sur la santé, est plus faible dans les zones urbaines où il y a beaucoup d'arbres et d'espaces verts.
- 6** Alors que les journées se rafraîchissent, passez du temps dehors, que ce soit pour faire une promenade, de la course ou du vélo, ou simplement pour prendre l'air.

**Avertissement :**

Le contenu utilisé dans les évaluations de l'IB est extrait de sources authentiques issues de tierces parties. Les avis qui y sont exprimés appartiennent à leurs auteurs et/ou éditeurs, et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'IB.

**Références:**

- Texte A** Aurielle Marlier, n.d. *Pourquoi existe-t-il un journée internationale des droits des femmes ?* [en ligne] Disponible sur Internet : <https://jereussis.be/je-suis-curieux/pourquoi-existe-t-il-un-journee-internationale-des-droits-des-femmes/> [Référence du 15 avril 2021]. Avec l'aimable autorisation des Editions Je réussis et d'Aurielle Marlier.  
[image en ligne] [iStock.com/sv\\_sunny](https://www.iStock.com/sv_sunny).
- Texte B** © **M. Golla / lefigaro.fr / 16.04.2018** – Disponible sur Internet : <https://www.lefigaro.fr/conso/2018/04/16/20010-20180416ARTFIG00010-le-plogging-la-nouvelle-tendance-qui-concilie-sport-et-environnement.php>.  
Hill, J., 2017. [*coureur*] [image en ligne] Disponible sur Internet : <https://unsplash.com/photos/mQVWb7kUoOE> [Référence du 24 février 2022].
- Texte C** Lear, Scott, 2020. *Les bienfaits de la nature sur votre état de santé.* [en ligne] Disponible sur Internet : <https://www.coeuretavc.ca/articles/les-bienfaits-de-la-nature-sur-votre-etat-de-sante-> [Référence du 21 avril 2021].  
Wesney, L., 2018. [*Alpes suisses*] [image en ligne] Disponible sur Internet : <https://unsplash.com/photos/ZNz5UPRb2N8> [Référence du 24 février 2022].